

# LE MESSAGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES



Téléphone 120.71 - Nantes  
Syndicats Chrétiens

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air — NANTES

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes  
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
6, Rue de Bel-Air - NANTES

## Au Conseil Municipal

### UNE BELLE INTERVENTION DE M. ABEL DURAND EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS

Nous sommes heureux de donner ci-dessous la majeure partie du texte de l'intervention de notre ami en faveur de nos organisations syndicales nantaises :

Messieurs,  
A la séance du 11 juillet, où nous avons eu à examiner plusieurs demandes de subventions à des groupements syndicaux pour frais de délégation à des congrès corporatifs, j'ai appris qu'une demande de subvention présentée par un groupement syndical avait été écartée par l'Administration, sans être soumise à l'Assemblée.

Les obligations auxquelles je suis tenu comme membre de la Commission des Congrès corporatifs ne me permettent pas de laisser passer cette exclusion sans en examiner les raisons.

Le groupement en cause est « l'Union Nantaise des Travailleurs Chrétiens » qui compte 1.500 cotisants.

L'Administration opposait à la demande formulée par ce groupement une disposition du règlement approuvée par le précédent Conseil municipal, le 21 mai 1926, et ainsi conçue :

« Les organisations présentant un caractère confessionnel ne pourront être admises à participer à des subventions ».

Je pourrais démontrer que les syndicats des Travailleurs Chrétiens ne tombent pas sous l'application de ce texte interprété comme l'exige le respect de la liberté de conscience ; mais vous serez d'accord avec moi qu'une question de cet ordre, qui met en jeu des principes, ne peut pas être déviée dans une argumentation de texte.

C'est pourquoi j'ai demandé la suppression du paragraphe dont j'ai cité plus haut les termes.

J'estime, en effet, qu'une telle disposition prête à l'arbitraire dans l'appréciation du caractère confessionnel ; qu'elle est contraire à la liberté de conscience ; qu'enfin elle méconnaît l'importance et le caractère du mouvement social chrétien.

Mais je vais plus loin.

Convaincu qu'il est dans les intentions de tous nos collègues d'éviter tout arbitraire, je propose un critérium purement objectif qui devra recevoir l'adhésion de tous : ce critérium, je l'emprunte à la constitution du Conseil National Economique.

Le décret du 16 janvier 1926 qui a institué ce Conseil est précédé d'un rapport au Président de la République, signé de M. Edouard Herriot, et où il est dit :

« L'importance des intérêts économiques est à ce point vitale que le gouvernement et les pouvoirs publics doivent, à tout moment, se trouver en état d'utiliser les avis consultatifs émanant de personnalités qui, outre leur compétence spéciale et technique, puissent être considérées comme représentant la pensée des grandes organisations professionnelles qui les auront déléguées au Conseil.

L'article 4 du décret décide que les membres du Conseil National Economique seront délégués, dans chaque catégorie, par la ou les organisations les plus représentatives. Ces organisations seront désignées par le Gouvernement, sur la proposition du ministre du Travail, après avis des ministres intéressés ».

Je propose que l'article du règlement dont je demande la suppression soit remplacé par le texte suivant :

« Les subventions municipales sont, en principe, réservées aux groupements corporatifs dépendant d'organisations appelées à être représentées par des délégués au Conseil National Economique ».

Le texte dont je demande la suppression procède évidemment de l'idée que les subventions de la Ville pour les congrès corporatifs doivent être réservées aux organisations exclusivement attachées à la défense des intérêts corporatifs et professionnels.

L'idée est juste.

Mais ne nous laissons pas. Quel est, Messieurs, à l'heure actuelle, le groupement qui n'envisage pas ces intérêts cor-

poratifs dans l'ambiance d'une doctrine, qui n'accompagne pas ses revendications proprement corporatives du but social ? Quel est aussi le parti qui n'a pas un programme social ? Si l'on scrutait les rapports qui existent entre les groupements corporatifs et les partis politiques, quel est le groupement corporatif qui apparaît indemne de toutes attaches politiques ?

J'ai mis, Messieurs, ma signature à côté de celle de M. l'adjoint Dalby, au pied d'un avis favorable à l'attribution de subventions à des délégations qui ont participé à un congrès dont les débats se sont clôturés au chant de l'Internationale.

Je l'ai fait sciemment.

Or, l'Internationale n'est pas un simple chant corporatif, c'est le chant d'un parti politique et même d'un parti politique qui ne veut pas connaître de frontières nationales.

Pourquoi ne pas nommer le congrès clôturé au chant de l'Internationale ? C'était le dernier congrès de la C.G.T.

J'entends bien que la C.G.T. affirme son indépendance à l'égard des écoles politiques. Je ne discute pas cette affirmation.

Mais il me faut bien constater la conformité de but de la C.G.T. avec la doctrine du socialisme marxiste et l'identité de ce but avec celui du parti socialiste.

Est-ce que je défigure ici le programme de la C.G.T. ?

Ecoutez ce qu'en dit M. Jouhaux, dans un livre paru aux Editions de la Sirène, sous le titre : « Le Syndicalisme et la C.G.T. » :

« Née de la lutte des classes, expression complète de la situation faite au prolétariat, s'inspirant pour son action et dans son objet de la défense des intérêts professionnels et du développement complet des droits du travail, l'organisation ouvrière répète que son but essentiel est la disparition du patronat et du salariat. La lutte des classes, elle la constate comme un fait dont elle entend tirer toutes les conséquences ».

Messieurs,

Il y a dans l'Administration municipale des personnalités qui ont occupé ou occupent une position élevée dans le patronat. Elles apprécieront à leur prix la déclaration de la C.G.T. sur la disparition du patronat proclamée comme son but essentiel.

Pour moi, je ne fais pas le procès de la C.G.T. Je revendique seulement le droit pour les travailleurs d'abriter leurs revendications corporatives sous un autre concept que celui de la C.G.T.

Je me souviens qu'à cet égard un de nos collègues que nous entourons tous d'une sympathie bien méritée par son caractère, M. Morice, m'objectait récemment : « Pour-quoi les membres des syndicats chrétiens n'adhèrent-ils pas tout simplement à la C.G.T. ? Elle leur est largement ouverte. Elle n'exclut personne ».

La citation que je viens de faire de M. Jouhaux répond à cette objection.

Un travailleur ne peut honnêtement adhérer à la C.G.T. s'il ne partage pas son idéal révolutionnaire, sa foi dans le dogme de la lutte des classes.

Or, cet idéal, les travailleurs chrétiens ne le pratiquent pas.

Ils en ont un autre ; ils professent une autre doctrine morale qui a sa base dans des principes d'ordre religieux.

Est-ce à cause de cela qu'ils seraient disqualifiés ?

Car c'est leur infliger une disqualification que de refuser de les subventionner comme les autres.

Cette disqualification est une atteinte aux droits naturels les plus indéniables : le droit de conformer ses aspirations sociales à la doctrine qu'on professe, qu'elle soit religieuse ou philosophique ; qu'elle se conforme à l'Evangile du Christ ou à celui de Karl Marx.

Ce droit est aujourd'hui universellement reconnu, sauf par les Soviets et par Mussolini, qui a institué en Italie le monopole des syndicats fascistes.

En France, les syndicats chrétiens existent. Ils participent à toutes les prérogatives légales et administratives des syn-



Entrée de l'immeuble de l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens, 6, rue de Bel-Air, Nantes (Cliché GUIBERT).

dicats proportionnellement à leur force numérique, à égalité avec les syndicats cégétistes... sauf à Nantes.

Le nouveau texte que je vous propose, en se référant à l'organisation du Conseil National Economique, donnera aux travailleurs chrétiens accès aux subventions municipales.

La désignation des organisations qualifiées pour être représentées au Conseil National Economique a été faite par le gouvernement, dans un arrêté du 9 avril 1925, signé par M. Herriot, président du Conseil, et pris sur la proposition du ministre du Travail, M. Durafor.

Sont désignées pour représenter dans la catégorie travail salarié dans la section main-d'œuvre commerce :

Confédération du Travail : un délégué et 2 suppléants.

Confédération Générale des Travailleurs Chrétiens : un délégué et 2 suppléants.

En exécution de cet arrêté, la composition du dernier conseil a été renouvelée à deux reprises depuis 1925. Le dernier arrêté nommant les membres du Conseil est du 29 juin 1929, « Journal Officiel » du 7 juillet.

Ont été nommés :  
Commerce : membres titulaires, M. Buisson, secrétaire de la Fédération des Employés ; M. Zirnheld, président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens ; M. Naud, membre de la Fédération des Employés de Banque ; M. Grenier de la Fédération des Employés ; M. Tessier, secrétaire général de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens ; M. Guérin, délégué à la propagande syndicale chrétienne dans la région Sud-Est.

Ni M. Herriot, ni M. Durafor ne sont, que je sache, suspects de cléricisme ; mais ce sont des esprits trop éclairés pour ignorer quel a été, depuis un demi-siècle, le rôle des écoles sociales chrétiennes et de l'école sociale catholique, en particulier, comme facteur du mouvement pour la protection des travailleurs.

Il y a eu, à la Chambre, au commencement de l'année dernière, une série d'interpellations qui peuvent être retenues comme la préface de l'œuvre sociale de la présente législature. M. Durafor fut parmi les orateurs. Il rappela la grandeur et la beauté des thèses de l'école sociale chrétienne et le souvenir de leur éloquent interprète Albert de Mun, dont la pensée sociale faisait parfois écho à celle de Jaurès.

A cette même séance, le 18 janvier, le « Journal Officiel » mentionne : vifs applaudissements à droite, au centre, à gauche, à l'extrême gauche.

Les paroles qui faisaient ainsi un instant d'unité dans l'Assemblée n'étaient autres que les citations extraites de l'encyclique du Pape Léon XIII sur la condition des ouvriers.

(Voir la suite en 2<sup>e</sup> page).

## Voilà qui reconforte

L'un de nos militants a reçu, au début de l'année, une lettre qui l'a profondément touché, ainsi que tous ceux à qui il l'a communiquée. Nous nous empressons d'en publier quelques extraits. Ce sera un puissant reconfort pour tous ceux qui auraient pu avoir quelques moments de doute et de découragement. Ce sera aussi, nous l'espérons, pour beaucoup de nos jeunes un exemple qui les incitera à faire ce premier pas décisif dans la voie du dévouement à la cause syndicale, que seul un peu d'égoïsme peut-être les a empêchés de faire jusqu'ici.

Le correspondant en question est un jeune syndiqué, nouvellement marié. Après avoir exprimé ses vœux de nouvel an, il continue :

« ...Mais au début de cette nouvelle année, j'ai pris la ferme résolution de ne pas me contenter d'une admiration passive. Je veux, dans la mesure de mes moyens, faire encore œuvre utile pour le syndicat, et me dévouer tout entier à cette œuvre si utile. Pour cela, j'ai recourus à vos bons conseils, et viens vous demander de m'indiquer comment je pourrais me préparer à apporter un concours effectif au syndicat. Car par tout je vois de nobles exemples, de l'héroïsme, du dévouement, et j'ai honte de ne rien faire et de rester en arrière. Je sais que pour réaliser mon idée je me heurterai à bien des difficultés, mais je mettrai toute ma volonté à les vaincre. Je suis décidé à donner à ma vie son plein rendement et à mettre en valeur les biens dont j'ai été comblé par Dieu (1). Puisse-je vous me comprendre et m'aider de votre expérience et de vos sages conseils ! »

Et, ayant reçu la réponse qu'il attendait à cette lettre, il écrit de nouveau :

« ...Si vous saviez combien je suis heureux à la pensée que je vais enfin pouvoir me rendre utile en faisant un peu de bien aux autres. Et ne serait-ce pas une lâcheté de rester inactif, alors qu'il y a tant à faire, et qu'il se trouve si peu d'ouvriers pour travailler dans ce champ si vaste de l'action syndicale ?  
A l'exemple de nos ennemis, il nous faut faire beaucoup de propagande, et pour cela, ce qu'il faut surtout, ce n'est pas tant de l'argent que du dévouement, il faut payer de sa propre personne. Je remercie le bon Dieu de me l'avoir fait comprendre, et chaque jour je tâcherai de me rendre de plus en plus apte à ce rôle. »

Bravo ! jeune ami ! Puisse-je vous être compris de nombreux Jeunes comme vous, et susciter d'autres nouveaux et ardents dévouements à notre belle cause ! A. B.

(1) Il ne s'agit nullement ici de richesses quelconques : notre jeune ami n'a que son salaire pour vivre.

## Jeunes Travailleurs ! Syndiquez-vous !

PARCE QUE...  
tous jeunes, vous avez besoin de vous unir pour être une force. « De combien de petites fibres se compose une corde ? »

NE CROYEZ PAS QUE  
c'est inutile pour vous ; au contraire, c'est vous qui avez le plus besoin de son aide.

NE CROYEZ PAS QUE  
le Syndicat, au nom austère qui vous effraie, ne comprend pas vos besoins et vos désirs de « Jeunes ».

NE CROYEZ PAS QUE  
notre Syndicat est constitué dans une pensée de révolte. Il est au contraire un instrument de justice et de charité qui cherche à vous obtenir de bonnes conditions de travail. C'est à lui que vous devez :

Semaine anglaise ;  
Repos hebdomadaire ;  
Journée de huit heures ;  
Apprentissage mieux organisé ;  
Augmentations de salaires, respect du contrat de travail, meilleure hygiène matérielle et morale de l'atelier, etc...

...par conséquent, vous lui devez votre adhésion.  
NE DITES PAS :  
« une adhésion, peu importe », car si tout le monde disait cela le Syndicat n'existerait pas.

NE DITES PAS :  
« cela me fait tort vis-à-vis de mes patrons », car vous êtes libres tout comme vos patrons qui sont syndiqués de leur côté.

SONGEZ QUE :  
vous faites partie de la grande famille des travailleurs et qu'une famille n'est vraiment heureuse que lorsqu'elle est toute rassemblée et bien unie.

SONGEZ QUE :  
un des plus grands désirs du Syndicat est de vous aider, de vous soutenir et de vous encourager dans les difficultés de vos débuts de travailleurs.

## Notre Congrès Régional de 1930 A CHATELLERAULT

Nous sommes en mesure de confirmer à nos syndiqués et amis que notre Congrès régional se tiendra cette année à Châtellerault, le 30 mars prochain.

Nous aurons le bonheur d'y voir notre cher et vénéré Président confédéral, JULES ZIRNHELD, venir le présider.

Nous aurons le plaisir d'y rencontrer aussi la dévouée secrétaire générale des syndicats féminins de l'Abbaye, M<sup>lle</sup> GRAFF.

Le Congrès commencera par une réunion générale des Conseils syndicaux, le samedi soir 29, au cours de laquelle diverses questions d'intérêt local seront examinées. Le dimanche matin, après la messe, la séance comprendra un Rapport sur l'activité syndicale de l'Union régionale, et une étude sur l'Enseignement technique (cours professionnels, formalités, etc.).

Après le déjeuner, les congressistes feront une promenade dans la ville de Châtellerault.

L'après-midi, à 16 heures, M. LUCAS, le nouveau et dévoué président de notre Union régionale, parlera des avantages obtenus dans la région par nos syndicats, et de l'action qui s'impose encore.

Puis, JULES ZIRNHELD, notre chef aimé, fera entendre sa parole éloquent et chaude dans un discours où LES JEUNES figureront en bonne place.

Enfin, Mgr L'ÉVÊQUE DE POTIERS, nous l'espérons, voudra bien nous faire l'honneur et le plaisir de prononcer l'allocution de clôture.

Nous sommes sûrs que nos amis Poitevins feront bien les choses, et que le Congrès de Châtellerault marquera dans les annales de notre Union régionale. C'est leur désir et c'est celui de tous.

Il faut pour cela que chacun se prépare dès maintenant à payer de sa personne, chacun des membres de nos syndicats, et chaque syndicat.

Nous leur recommandons tout spécialement à tous de faire diligence pour répondre aux questionnaires qui leur seront adressés d'ici peu par le Secrétariat de l'Union régionale.

Au travail ! Vive l'Union !  
LE SECRÉTAIRE DE L'U. R.

## Le Comité National du 19 Janvier

Le Comité national de la C. F. T. C. s'est tenu le 19 janvier, 5, rue Cadet, sous la présidence de Jules Zirnheld, président confédéral.

L'examen, le matin, de la situation des différentes Unions régionales et Fédérations de métiers, fit constater qu'un peu partout le syndicalisme chrétien accentue ses progrès, qui ont été marqués plus spécialement au cours du dernier trimestre de l'année écoulée par un gain de près de 50 sièges aux Conseils de prud'hommes.

La situation financière fut examinée, à son tour avec beaucoup d'attention, et donna lieu à des échanges de vues très animés. Les efforts réalisés par les syndicats pour faire rentrer les cotisations eurent pour résultat que la cotisation confédérale ne sera pas augmentée cette année.

A la fin du déjeuner, Zirnheld prit la parole pour exprimer sa joie de revoir, complètement remis, l'un de son terrible accident, l'autre de sa longue maladie, nos deux amis Schott et Brouin. Ceux-ci le remercièrent à leur tour, et Brouin lui trouva les mots les plus justes pour exprimer à notre Président l'admiration et la reconnaissance dont il est l'objet au sein de notre C. F. T. C.

L'après-midi se passa à examiner le statut de la Jeunesse syndicaliste chrétienne, qui devra se constituer partout dans le cadre syndical pour préparer au syndicalisme chrétien les militants de demain.

Le vœu suivant, relatif aux assurances sociales, fut ensuite voté à l'unanimité :

Le Comité national de la C. F. T. C., Considère comme hors de cause le principe et la nécessité des assurances sociales ; Rappelle que la mise en œuvre de la réforme a fait l'objet en France, pendant neuf ans, de minutieuses enquêtes et de larges consultations ;

Constata que la loi du 5 avril 1928 et le décret du 30 mars 1929, portant règlement d'administration publique, fournissent, de l'avis des techniciens les plus compétents, français et étrangers, une base judicieuse d'application ;

Réprobat la campagne fomentée contre la loi, depuis quelques mois, par un petit nombre de vanités et d'égoïsmes ; Enregistre que le projet de loi rectificatif tend à réduire les prestations, notamment en cas de maladie ;

Regrette que le texte adopté par la Commission sénatoriale, en proposant le remplacement des Offices administratifs par des services publics, restreigne la part faite aux intéressés dans l'administration des assurances ;

Emet le vœu que la loi entre en vigueur sans attermoiement, les Offices départementaux ou interdépartementaux étant maintenus et chargés d'effectuer les inscriptions, puis de centraliser les cotisations, les services officiels des retraites ouvrières n'assumant qu'à titre transitoire l'immatriculation des assurés obligatoires.

Puis, dans la soirée, comme il l'avait fait la veille pour le cardinal Verdier, Zirnheld conduisit les membres du Comité national auprès de Mgr Maglione, nonce apostolique, pour lui offrir leurs vœux, avec l'expression de leur profonde satisfaction pour la Lettre de la S. C. du Concile à Mgr Liénart, et l'assurance de leur soumission entière à la doctrine qu'elle rappelle et précise.

## Dans la Métallurgie

CONSEIL NATIONAL de la FEDERATION

Le Conseil national de la Fédération de la métallurgie s'est réuni le 18 janvier, 5, rue Cadet.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Situation morale, par Paul Le Bihaa fils.
2. Situation financière et projet de budget pour 1930, par R. Bernard.
3. Modifications de la cotisation.
4. Modifications aux statuts.
5. Questionnaire sur les salaires.
6. Elections au Conseil Supérieur du Travail.
7. Ordre du jour du Congrès fédéral.
8. Questions diverses.

Chacun de nos Syndicats de la métallurgie en recevra sous peu un compte rendu détaillé.

VISITEZ A NANTES  
LES  
GRANDS MAGASINS

# DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS  
ET  
LE MEILLEUR MARCHÉ

# Internationale Syndicale Chrétienne

## REUNION DU BUREAU

(I. S. C.). Le Bureau de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens s'est réuni le 30 janvier 1930, à Utrecht, au siège de l'Internationale.

Le Bureau a pris connaissance de la situation du mouvement syndical dans divers pays d'Europe. C'est avec indignation qu'il a dû constater que dans divers pays les attaques sur le mouvement syndical continuent. Les nouvelles soumises au Bureau sur la Yougoslavie étaient de nature à faire considérer avec anxiété le développement des circonstances et c'est avec un profond regret qu'il a dû se rendre à l'évidence que les employeurs de ce pays croient l'heure venue pour demander du gouvernement la réalisation d'une série de revendications qui signifient l'abolition totale de la législation sociale et qui demandent de remplacer la journée de huit heures par la journée de dix heures, avec possibilité d'un prolongement jusqu'à douze ou quatorze heures, l'admission du travail de nuit, des femmes et des enfants de moins de 18 ans, etc.

En Lithuanie, également, il semble que, malgré la démission de Voldemaras, le système de dictature reste et ne paraît pas assurément des garanties pour le développement d'un mouvement ouvrier reposant sur la liberté syndicale.

Le mouvement syndical chrétien proteste énergiquement contre les gouvernements de Yougoslavie, Lithuanie et d'autres pays encore, dont l'attitude fait preuve d'une amoralité sans pareille à l'égard des travailleurs.

Le Bureau décida de réunir le Conseil, dans lequel les confédérations affiliées et les internationales professionnelles chrétiennes sont représentées, les 25 et 26 avril prochains à Berlin. Cette réunion examinera les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail et aura à définir son attitude à leur égard. La question du repos dominical fera également l'objet d'une discussion approfondie. A l'occasion du dixième anniversaire de la fondation de l'Internationale une manifestation aura lieu en même temps à Berlin, au cours de laquelle le secrétaire général tiendra un discours sur le caractère et les buts de l'Internationale syndicale chrétienne.

Il fut également décidé de réunir prochainement la commission chargée de l'enquête sur les salaires dans les diverses professions, ainsi que la commission du travail féminin.

## Au Conseil Municipal

(SUITE)

Il serait déplacé de ma part de faire ici une apologie du rôle social du Christianisme.

Je n'invoque d'autre compétence que celle d'un professeur d'économie politique, spécialement attaché à la question d'économie sociale.

C'est sur le plan international que se développe, à notre époque, le mouvement social.

Le traité de Versailles a voulu donner comme fondement à la paix des peuples l'amélioration du sort des classes laborieuses. Il a établi une institution permanente qui siège à Genève et qui tient des assises annuelles : la Conférence Internationale du Travail.

Le directeur en est un Français, et une des personnalités les plus en vue du parti socialiste, M. Albert Thomas.

Son dernier rapport contient un éloge sans réserve des idées catholiques sociales, du rôle de l'Eglise favorisant la cause de la justice sociale, de l'action bienfaisante des syndicats de travailleurs chrétiens.

La conférence a été présidée par un ecclésiastique, l'abbé Brauns, qui fut pendant 7 années consécutives ministre du Reich. C'est lui qui a fait prévaloir en Allemagne une législation du Travail singulièrement plus avancée que la nôtre.

Les collègues socialistes qui lisent la « Voix du Peuple », bulletin officiel de la C.G.T., y ont certainement lu plusieurs articles sur les Assurances Sociales, qui sont empruntés à l'abbé Brauns.

Parmi les délégués des autres nations figurait un prêtre catholique, M. Jean De Nolens, délégué hollandais, ancien chef du gouvernement de son pays, où il a fait prévaloir les principes de législation sociale les plus avancés de l'Europe.

Parmi les délégués ouvriers, on comptait une dizaine de membres des syndicats chrétiens. L'un d'eux a été appelé à siéger dans le bureau du groupe ouvrier sur une liste préparée d'accord avec les Fédérations d'Amsterdam.

Allez-vous faire une distinction entre la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens et l'Union Nantaise des Syndi-

cats Chrétiens affiliés à cette confédération ? Ouvrons encore l'« Officiel » ; j'en suis un lecteur assidu et c'est une lecture instructive. Le premier décret, le seul décret jusqu'ici spécial à la Ville de Nantes pour l'application de la loi de huit heures a été provoqué par une démarche des syndicats chrétiens. C'est le décret du 16 août 1929 ; en voici le préambule :

« Vu l'accord intervenu le 1<sup>er</sup> décembre 1928 entre le syndicat nantais du commerce, de la nouveauté et des spécialités qui s'y rattachent et le syndicat des marchands de confection, nouveauté et mercerie de Nantes d'une part, et l'Union nantaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens et le Syndicat des employés des deux sexes d'autre part ».

Enfin, faut-il rappeler le résultat des dernières élections au Conseil des Prud'hommes et à la Commission de l'Enseignement technique ?

A Nantes, comme à Paris, la totalité des sièges de la section du commerce a été emportée par des candidats travailleurs chrétiens.

Vous voyez donc que si vous maintenez l'exclusion portée contre les syndicats chrétiens, vous brimeriez une fraction importante et respectable de la classe des travailleurs.

En réservant en fait à une seule catégorie de syndiqués, celle qui s'inspire de certaines doctrines que j'ai indiquées plus haut, les subventions municipales, vous feriez de ces subventions une faveur.

Voire intention, j'en suis sûr, est directement opposée à cela.

L'exclusion que je vous demande de supprimer a été inspirée à l'ancien Conseil par un souci de neutralité que je comprends, je puis même dire que je partage. Je suis autant que quiconque jalousement opposé à l'imixtion de la religion dans les choses de la politique. A mes yeux la neutralité religieuse de l'Etat est une forme de ce respect mutuel de la liberté de penser qui, dans une démocratie, est le premier devoir des citoyens les uns vis-à-vis des autres. J'en ai fait personnellement une des règles dominantes de ma conduite politique.

Mais parce que je suis profondément et inébranlablement attaché à cette neutralité, j'entends qu'elle soit intelligente et vraie. La neutralité n'a de raison d'être qu'au service de la liberté ; elle se doit à elle-même de respecter, et de respecter sincèrement les forces spirituelles qui sont un élément nécessaire de la vie sociale.

C'est dans cet esprit de neutralité que je vous demande, mes chers collègues, à quelque groupe politique, à quelques croyances religieuses ou philosophiques que vous appartenez, d'approuver la proposition que je viens de vous développer.

Après une aussi belle intervention, il eut semblé au spectateur non prévenu que le vote était acquis en faveur des syndicats chrétiens.

Mais... Dalby veillait ! Il avait déjà dit à une séance précédente qu'il en faisait, de cette question, « son affaire personnelle ».

Aussi, de sa plus belle voix, s'empressa-t-il de rappeler sur terre ceux qui un instant avaient pu s'élever dans l'air éthéré, au-dessus des basses injures et des sales jalousies.

Et il lança de nouveau ce fameux cliché, le seul qui soit connu dans son milieu, et qu'à chaque occasion on aime à reproduire :

Les syndicats chrétiens s'occupent de religion !

Les syndicats chrétiens font de la politique !

La preuve ? la voici :

Is comptent parmi eux le chanoine Ménard !

Is comptent dans leurs rangs le député Le Cour Grandmaison (1).

Religion ! Politique !

Et il trouve sa farce si drôle, qu'il en sourit lui-même. Ce même sourire, vous vous rappelez, mes amis, celui-là même qu'il esquissait, le jour de notre belle victoire aux élections prud'homales, pour nous dire avec la même sincérité :

« Je vous félicite ! Vous progressez ! »

Mais il est pris au sérieux, et il est appuyé par d'autres conseillers de sa couleur.

Et il arrive ceci, que, mise aux voix, la proposition de notre ami, si juste et si opportune qu'elle soit, n'est soutenue que par les seize que nous connaissons bien, et est repoussée par les vingt que nous croyions bien connaître aussi, mais qui nous apparaissent depuis ce coup-là sous un jour que nous n'avions pas encore pensé à nous représenter.

(1) Nous avions invités à notre fête de la Saint-Michel, l'année dernière, M. le chanoine Ménard et M. Jean Le Cour Grandmaison, et ce dernier nous avait fait à cette occasion une conférence très documentée et fort appréciée sur les revendications des employés.

Que les amis immédiats de Dalby, en effet, aient marché avec lui, le contraire nous eût surpris. Mais que certains autres, qui, quoique de gauche, ont paru jusqu'ici quelque peu déçus et assez mal à l'aise à côté de certains mangeurs de curés et sectaires notoires, se soient crus obligés de le suivre, SE SOIENT LAISSES MENER

PAR LE BOUT DU NEZ PAR DALBY ! cela nous dépasse !

Et voilà comment les syndicats chrétiens de chez nous, qui ne s'occupent ni de religion ni de politique, mais uniquement des intérêts professionnels de leurs membres, se sont vu refuser une subvention pour leurs congrès corporatifs, alors

que cette subvention était largement accordée à des syndicats dont les réunions se terminent par le chant de l'Internationale, et qui viennent encore de se déclarer pour l'école laïque, dont la neutralité consiste à bafouer ouvertement la religion et Dieu. Bravo, Dalby ! la plaisanterie te réussit !

A. BELLEVAIRE.

# Les Messages de notre Région

## Loire-Inférieure

### NANTES

#### Voyageurs et Représentants

Dimanche 16 février, à 10 heures, 6, rue de Bel-Air, réunion du Groupe des Voyageurs et Représentants de Commerce.

Nous prions tous nos camarades voyageurs et représentants de ne pas manquer d'assister à cette réunion, en raison des questions très importantes qui seront traitées. L'union fait la force.

#### Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

##### Assemblée Générale

Assemblée générale, dimanche 23 février, à 9 h. 1/2, Salle Léon XIII, 6, rue de Bel-Air.

Une convocation individuelle comportant l'ordre du jour sera adressée en temps utile à tous les Membres du Syndicat, mais nous les informons dès aujourd'hui qu'à cette Assemblée générale, notre camarade Duhamel, conseiller prud'homme, présentera un rapport très documenté sur la préparation des bordereaux de salaires pour les diverses catégories d'employés. Cette question est une de celles que le Syndicat se propose d'étudier particulièrement au cours de l'année 1930. Nous ne doutons pas que les syndiqués viendront nombreux écouter ce rapport et prendre part à la discussion qui le suivra. Tous les Groupes doivent assister à cette Assemblée générale.

##### Nos Joies

Notre camarade Henri Lajeane nous a fait part de la naissance, le 18 décembre dernier, de son fils Gabriel ; nos félicitations aux heureux parents et bonne santé à toute la famille. M. Lajeane est chanteur depuis 25 ans à la maîtrise de la basilique Saint-Nicolas.

##### Nos Deuils

Notre camarade Paul Faudray, membre du Conseil syndical a eu la douleur de perdre, le 6 janvier, son fils Christian, âgé de 7 mois ; nous prions notre camarade et M<sup>me</sup> Faudray de bien vouloir agréer notre affectueuse sympathie et nos chrétiennes condoléances.

#### Syndicat des Ouvriers Menuisiers et de l'Ameublement

##### Assemblée Générale

Le Syndicat des ouvriers menuisiers et de l'ameublement a tenu, le dimanche 26 janvier, son assemblée générale statutaire, 6, rue de Bel-Air.

Après avoir passé en revue les divers points où s'est plus particulièrement manifestée son activité au cours de l'année écoulée, sur la proposition de son dévoué président, M. Thomaré, il a été procédé à la création d'une CAISSE SPECIALE DE CHOMAGE.

Des échanges de vue eurent lieu, notamment sur le recrutement, la trésorerie, le journal syndical, l'indemnité de vie chère, et, pour permettre une action encore plus efficace, le nombre des conseillers fut augmenté.

Puis, à la suite d'une étude documentée du camarade Bellevaire, secrétaire de l'Union régionale, sur les CONGES PAYES AUX OUVRIERS, le Syndicat a émis à l'unanimité le vœu suivant :

##### VOEUX

« Considérant qu'aucune raison sérieuse ne s'oppose à l'extension des congés annuels payés aux travailleurs manuels ; que des avantages certains en découleront dans le domaine physique, moral, social et économique ; que cette réforme est déjà appliquée dans de nombreux pays ;

Le Syndicat émet le vœu que soit rapidement votée par le Parlement une loi instituant obligatoirement les congés payés, avec une durée minima déterminée, pour tous les salariés. »

##### INDEMNITE DE VIE CHERE

L'indemnité de vie chère est portée à 0 fr. 6135 pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 mars.

##### STATUTS DE LA CAISSE DE CHOMAGE

Nous donnons ci-dessous les statuts de la caisse de chômage, tels qu'ils ont été adoptés à l'Assemblée générale du 26 janvier :

Article 1<sup>er</sup>. — La caisse de chômage a pour but de venir en aide, au moyen d'indemnités régulières versées à ses adhérents, à tout membre du Syndicat des menuisiers et de l'ameublement en état de chômage involontaire, par suite de manque de travail dûment constaté.

Art. 2. — Les recettes de cette caisse comprennent :

1° Une cotisation mensuelle de 1 franc ; 2° Les dons et legs faits en faveur de cette caisse.

Art. 3. — Le chômeur a droit à une indemnité de 6 fr. par jour, soit 42 fr. par semaine, avec un maximum de 150 fr. pour six mois.

Art. 4. — Le nouvel adhérent n'a droit aux indemnités de chômage qu'après avoir accompli un stage de six mois à dater de son inscription à la caisse.

Art. 5. — L'indemnité journalière ne commence à courir qu'après un chômage constaté excédant quatre jours consécutifs d'arrêt de travail. Toutefois si une période de chômage excède douze jours consécutifs, l'adhérent a droit à l'indemnité à partir du premier jour de chômage.

Art. 6. — Le chômeur est tenu d'accepter l'emploi de sa profession qui lui est indiqué par le service de placement du Syndicat.

Le chômeur qui refuse un emploi de sa profession dans la localité, perd son droit aux indemnités.

Si un chômeur refuse un emploi hors de la localité, le bureau apprécie les motifs de son refus.

Art. 7. — Le chômeur est tenu de signer tous les deux jours pendant les heures de travail sur le registre déposé au siège de la caisse.

Aucune excuse ne peut être admise. Le droit à l'indemnité est interrompu le jour même où le chômeur ne vient pas donner la signature prescrite.

Dans le cas d'impossibilité de déplacement, le bureau apprécie le mode de contrôle qui offre des garanties équivalentes.

Art. 8. — Le chômeur tombant malade est tenu de prévenir le délégué au placement.

Art. 9. — Tout chômeur qui, par des moyens frauduleux, a tenté de toucher les indemnités, est privé de ses droits pendant six mois ; celui qui a effectivement touché les indemnités est privé de ses droits pendant un an ; il est tenu, outre, au remboursement des sommes indûment reçues. En cas de récidive, il sera exclu.

Art. 10. — Tout adhérent qui serait membre d'une autre caisse de chômage est mis en demeure d'opter dans la quinzaine, sous peine d'être, ce délai expiré, exclu de son droit.

Art. 11. — Tout adhérent en retard de plus de trois mois pour le paiement de sa cotisation perd ses droits au bénéfice de la caisse.

##### DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 12. — A titre exceptionnel, lors d'un chômage volontaire ayant pour cause une force majeure, le bureau pourra, s'il le juge à propos, accorder l'indemnité de chômage prévue dans le présent règlement.

Art. 13. — Le bureau se réserve de juger les cas spéciaux qui pourraient se présenter.

N. B. — L'adhésion à la caisse de chômage, quoique vivement conseillée, n'est pas obligatoire pour les membres du Syndicat.

## Oui, à Nantes un Syndicat Chrétien du Livre

A ceux que la chose pourrait surprendre, il est facile de répondre : à l'heure actuelle, la nécessité du syndicat n'est plus à démontrer. En face des grands problèmes économiques et sociaux, en face de la vie toujours plus dure, nul, sans être égoïste et sans manquer à la charité chrétienne, n'a le droit de rester indifférent, quand d'autres luttent pour améliorer leur sort, apporter au logis des travailleurs un peu plus d'aisance et de bien-être.

Vous voyez en face de vous, disent certains camarades de travail, peut-être le plus puissant et le mieux organisé des syndicats ouvriers ; pourquoi ne pas le rallier, et venir au nom de votre doctrine religieuse faire de la division au milieu des travailleurs du livre ?

Faire de la division ? Mille fois non ; mais bien grouper à l'ombre de notre étendard national, loin du drapeau rouge, de la haine et de la révolution, tous ceux qui estiment non sans raison que la doctrine chrétienne sociale, assez forte pour avoir il y a 2.000 ans tiré le monde de l'esclavage ; assez belle pour inspirer le noble dévouement de ces vaillantes femmes, ces sublimes Sœurs de charité qui sacrifient leur vie pour soulager les plus souffrants douloureux et les plus grandes « estresses » ; cette doctrine qui fait que le missionnaire n'hésite pas à quitter son sol natal et sa famille pour rendre à la dignité humaine et à la liberté ces pauvres esclaves tombés depuis des siècles dans la plus profonde barbarie, où, un jour ou l'autre, les désespérantes doctrines socialistes ou communistes nous ramèneraient infailliblement ; cette doctrine sociale chrétienne, dis-je, seule est vraiment capable de ramener, loin des haines fratricides, l'union nécessaire et indispensable, et la collaboration franche et loyale du capital et du travail, sans que pour cela, bien entendu, le travailleur abandonne les droits que son travail loyalement exécuté lui donne.

C'est pour cette raison que nous, travailleurs catholiques du livre, nous avons pensé que, pour certaines raisons, nous ne pouvions rallier une organisation qui, même si en son sein elle respecte les croyances de ses membres et leurs sentiments patriotiques, par suite de son affiliation à la C. G. T., d'inspiration socialiste, n'est pas en mesure de pouvoir respecter comme il convient nos sentiments religieux, mais est exposée, comme cela s'est produit maintes fois, à les brimer, ainsi que d'autres sentiments qui nous sont aussi chers, comme par exemple les sentiments patriotiques.

Et ne voulant cependant pas rester les mains dans les poches comme de vulgaires jaunes, qui se contentent de bénéficier des avantages dus à nos camarades adversaires, nous avons hardiment fondé notre syndicat professionnel du livre, qui ne refusera jamais sa collaboration franche et honnête sur le terrain strictement professionnel aux organisations déjà existantes, mais qui est bien décidé à défendre son existence si elle venait à être menacée.

Courageusement, en bons camarades, nous nous entraiderons les uns et les autres. En bons C. F. T. Cistes nous apprendrons aux jeunes apprentis, venus dès le premier jour vers nous, les connaissances professionnelles nécessaires pour en faire de bons ouvriers.

Allons ! les bons camarades qui êtes venus dès la première heure ! Hardi ! la route sera dure, mais plus belle sera la victoire. A l'ombre de la croix qui ennoblit et grandit l'homme, en avant pour les plus belles conquêtes ! Confiance en Dieu, haut les cœurs !

G. BACHELIER,

Président du Syndicat du Livre.

## Syndicat de l'Aiguille (Habillage)

La vente annuelle de charité de l'Habillage au profit du Secours mutuel, aura lieu le samedi 15 et le dimanche 16 février, au siège social, rue de Bel-Air, 6.

Nous serions très reconnaissants aux personnes charitables et amies de notre Œuvre de vouloir bien nous honorer de leur visite, elles trouveront de jolis travaux, de l'utile et de l'agréable.

A celles qui voudraient offrir des lots pour la tombola qui suivra la vente, prière de les envoyer chez la présidente, rue du Gouëdic, 10, ou chez M<sup>me</sup> Redor, rue Cassini, 1, ou chez M<sup>me</sup> Cointet, rue de l'Héronnière, 12.

A toutes nous leur disons à l'avance un grand merci.

LE BUREAU.

## Famille

Nous recommandons aux prières des syndiqués : M<sup>me</sup> Coulon, décédée après une longue maladie. Mère de notre très dévouée et très fidèle syndiquée, M<sup>me</sup> Henriette Coulon. Nous sommes l'interprète de M<sup>me</sup> Coulon pour remercier toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie dans cette douloureuse circonstance.

## Syndicat des Dames Employées

### Nos Deuils

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la mort de

Monsieur ARMAND DROUART

membre de la Société Polymathique du Morbihan

Officier d'Académie

père de M<sup>me</sup> E. Drouart, présidente du Syndicat des dames employées.

Toutes les syndiquées s'associent au grand deuil de leur dévouée présidente ; elles lui expriment leur très vive sympathie. En l'assurant de leurs prières pour le repos de l'âme si chère que Dieu a rappelée à lui, elles la prient de recevoir l'expression de leurs plus sincères condoléances.

### La Vie syndicale

Vous allez, je suis sûr, être bien étonnés de trouver entre les feuillets du *Message*, un spécimen de *l'Hermine*. Qu'est-ce que ce nouveau journal, diront quelques-unes et pourquoi nous l'envoient-elles ? Vous savez toutes que les jeunes du Syndicat, réunies en groupe bien homogène et très vivant se font appeler les *Hermine*.

Elles ont un journal mensuel, fait par elles, et c'est *l'Hermine* que je vous présente aujourd'hui ! D'abord, *l'Hermine* n'est pas un nouveau journal, il a 3 ans d'existence. Nous vous l'envoyons pour que vous, les amies, les aînées des jeunes, vous vous intéressiez à leurs travaux, leurs joies, leurs plaisirs. Lisez *l'Hermine*, vous trouverez la lecture si intéressante que vous désirerez vous y abonner. Nos jeunes le reçoivent gratuitement, pour vous ce sera 3 francs.

Le *Message* est heureux de vous annoncer que la date de la kermesse est fixée au 1<sup>er</sup> juin.

Dés maintenant, mettons-nous à l'ouvrage. REFLECHISSONS et trouvons de bonnes idées à soumettre au Comité des fêtes qui en fera son profit.

TRAVAILLONS à de jolis ouvrages qui se vendront très aisément parce que très jolis.

POSONS-NOUS CES DEUX QUESTIONS : Que ferai-je pour la kermesse ? Que ferai-je à la kermesse.

Une fois les questions posées, c'est à vous, chères syndiquées d'y répondre.

### Fête Patronale

A NAZARETH

Le dimanche matin 26 janvier, l'accueillante maison de Nazareth recevait en sa chapelle de nombreuses syndiquées venant pieusement célébrer la fête de leur patronne, sainte Geneviève. La messe, dite par M. l'abbé Allaire, aumônier de la maison, fut offerte pour le repos de l'âme de M<sup>me</sup> Mathieu Sciot, décédée à Saint-Servan, directrice de Nazareth, lors de la fondation du Syndicat des dames employées et auquel elle fut toujours si dévouée.

A l'issue du Saint-Sacrifice un petit déjeuner réunissait, 6, rue de Bel-Air, tous les assistants parmi lesquels, nous étions heureux de compter plusieurs membres de l'Union Nantaise et M. Ligot, de Niort, qui avait bien voulu accepter d'être le conférencier de la journée.

## Quelques effluves du "Parfum de Rome"

### NOTES DE PÈLERINAGE

Il est 8 heures ce soir-là lorsque nous rentrons dîner. Nous sommes trop émue pour pouvoir prendre part à une conversation quelconque ; aussi nous nous retirons aussitôt le repas fini afin de pouvoir savourer seule la joie qui remplit notre âme.

Le lendemain, c'est le dernier jour, la messe est célébrée à Saint-Pierre-aux-Liens par Mgr Termier, évêque de Tarantaise. Après la messe, en procession, nous nous rendons au Colysée, où, entourant la Croix qui se trouve au centre de l'amphithéâtre, tous les pèlerins chantent d'un même cœur le *Credo*. Puis le Père Guittou prononce un éloquent discours, glorifiant les martyrs, dont le sang a rougi le sol de cet amphithéâtre, et dont les souffrances et la mort ont permis à l'Eglise catholique de se développer. Il dit aux pèlerins que leur visite au Colysée doit être pour eux une grande leçon d'apostolat : ils ne doivent pas compter avec leurs travaux, leurs souffrances et leurs sacrifices pour faire connaître et aimer

le Christ dans le monde du travail.

Avant de rentrer à Sainte-Marthe, nous restons passer quelques instants dans le Colysée, et contempions cet immense amphithéâtre qui contenait plus de 80.000 spectateurs venant se repaître des souffrances de nos premiers frères dans le Christ livrés à la dent des animaux féroces. Nous reconnaissons les ouvertures des cachots où ils étaient enfermés, et qui s'ouvraient pour les faire pénétrer dans l'arène lorsque leur tour était venu. Nous situons les loges qui devaient être celles de l'empereur et des hauts personnages, et nous ressentons un frisson de dégoût et de respect à la pensée de joie qu'ils éprouvaient à voir massacrer sous leurs yeux ces hommes, ces femmes, ces enfants même, qui n'avaient commis d'autre crime que d'aimer et de servir le Christ Jésus. Où sont-ils, les Tibère, les Caligula, les Néron ? Ils sont morts, leurs cendres mêmes sont dispersées et leur souvenir est en exécution. Mais le Christ règne, et Son règne n'aura point de fin !

Ce jour-là, le cardinal Maurin vient visiter les pèlerins de Sainte-Marthe à l'heure du déjeuner. En réponse aux applaudissements qui le saluent il félicite les pèlerins, et leur dit que les Romains sont très éduqués de la pitié et de la tenue parfaite du pèlerinage.

L'après-midi, le dernier, nous voulons jeter sur Rome un dernier regard d'ensemble avant le départ, afin d'emporter « plein les yeux », comme nous en emportons « plein le cœur ». Nous revoisons le Tibre, ce magnifique fleuve qui arrose Rome et est traversé par onze ponts, le château Saint-Ange, primitivement mausolée de l'empereur païen Hadrien, puis plus tard transformé en forteresse, et qui semble monter la garde non loin du Vatican ; les nombreux arcs de triomphe érigés en l'honneur des empereurs romains ; les murailles de Rome, percées de portes qui sont de véritables arcs de triomphe ; puis le Quirinal, palais du roi d'Italie, lequel occupe une des collines. Sous les jardins du Quirinal passe une des voies les plus centrales de la ville ; c'est très curieux, ce tunnel de faïence blanche en pleine ville, sous lequel passent tramways, automobiles et véhicules de toutes sortes.

Cette construction de Rome sur un

certain nombre de collines lui donne un aspect original et quelque peu chaotique. Il y a à Rome de très beaux quartiers, des quartiers qui réunissent tout ce que peut offrir le luxe et le confort moderne ; mais si, naturellement, leur contraste avec les restes grandioses de la Rome antique est saisissant, ils ne donnent jamais, grâce à cette particularité de leur construction sur des creux et des bosses, l'impression d'uniformité et de « déjà vu » que donnent les quartiers riches de la plupart de nos grandes villes. Rome, partout, présente un cachet spécial qui lui est propre, et qui, s'il étonne et déconcerte au premier abord, séduit et captive rapidement.

Dans les rues de moindre importance, ce que l'on remarque tout de suite, c'est le linge qui sèche aux fenêtres. De vraies lessives s'étalent sur des cordes, sur des bâtons qui ressortent, sur toutes les parties utilisables ; de sorte que les derrière des belles rues présentent un véritable aspect de « décrochez-moi ça » du haut en bas des façades ; cela manque un peu de dignité.

Un petit détail drôle : tous les enfants qui se rendent aux écoles primaires sont en uniforme ; sarrau blanc avec cravate lavallière bleue et noeud bleu dans les

cheveux pour les filles, sarrau bleu avec lavallière blanche pour les garçons. Certaines écoles ont pour uniforme des sarraus noirs garnis de galons rouges, mais on en rencontre très peu ; c'est le bleu et le blanc qui sont adoptés pour les écoliers. Faut-il s'étonner qu'il y ait tant de lessives à sécher ?

Nous avons remarqué que les Italiennes, qui ont en général de magnifiques cheveux, se gardent bien de les faire couper, même dans le peuple. On rencontre bien par-ci, par-là, quelques jeunes filles ayant sacrifié à la mode, mais elles sont faciles à compter ; on peut dire que presque toutes arborent leur parure naturelle. Au moins, elles n'auront pas besoin de se faire faire des postiches quand la mode des cheveux courts aura vécu !

que nous avons pu visiter ? Il faudrait tant en dire pour être juste ! Nous avons vu Sainte-Agnès-hors-les-Murs, établie sur Sainte-Cécile-au-Transévère, église construite sur la maison même de sainte Cécile, dont le corps y fut rapporté lorsqu'on l'eut découverte dans les catacombes de Saint-Calixte ; une chapelle occupe l'emplacement même où se trouvait la salle de bains de la sainte, et dans la

qu'elle elle subit son martyre ; et même les tuyaux de plomb qui amenaient l'eau et la vapeur sont restés à la place où on les a découverts. Il en est ainsi, d'ailleurs, dans la maison de Livie, au Forum. Nous n'inventons rien de nos jours, pas même le chauffage central !

Nous avons vu la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem, érigée par sainte Hélène, mère de Constantin, dans sa propre demeure, et transformée plus tard. Sainte Hélène y déposa les reliques de la passion, et l'on dit que, dans la chapelle Sainte-Hélène, le pavé recouvre de la terre provenant de la colline du Calvaire. Sainte Hélène avait aussi fait transporter de Jérusalem à Rome l'escalier de 28 marches de marbre blanc du palais de Ponce-Pilate,

# COMPAGNIE FRANÇAISE

15, Rue du Calvaire - NANTES  
RAYONS DE TISSUS  
TAILLEUR POUR HOMMES  
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES  
BONNETERIE - GEMISERIE  
LINGERIE - CHAPELLERIE

## A LA SALLE SAINT-MICHEL

A 10 heures, dans la salle Saint-Michel, devant une élite de syndiqués et de sympathisants, nous eûmes le plaisir d'entendre cette parole si doctrinale, si convaincue, en même temps si chaude et si entraînante qu'est la parole de M. Ligot. Son éloge n'est plus à faire, car beaucoup l'avaient déjà apprécié lors d'un de nos Cercles d'Etudes, et les applaudissements répétés lui prouvèrent combien sa conférence était goûtée de ses auditeurs.

## LA VIE DE TRAVAIL

Ce que doit être la vie de travail pour une femme, pour une jeune fille qui veut vivre en vraie chrétienne, tel fut le sujet de sa causerie, sujet qui nous intéresse toutes au plus haut point, puisque toutes nous sommes des travailleuses.

Pourquoi travailler ? demande M. Ligot, et il nous démontre cette loi du travail, imposée par le Créateur à toutes ses créatures humaines et inanimées pour assurer notre vie, pour lui procurer tout ce qui est nécessaire à sa conservation. L'argent gagné par ce travail quotidien ne doit pas être un but comme il l'est trop souvent, mais un moyen pour vivre, pour améliorer nos conditions de vie. Nous envions certains hommes plus privilégiés que nous sous ce rapport, mais cette fortune dont ils jouissent, d'autres avant eux l'ont acquise, et pour la posséder légitimement il faut la gagner par le travail.

Notre vie vaudra ce que vaut notre travail et elle sera ce que la fera notre travail. L'obligation du travail est donc la conséquence de l'obligation de vivre.

La nécessité sociale oblige aussi tous les hommes, les riches comme les pauvres à cette loi : c'est le travail de tous qui parera aux besoins économiques de la Société. Celui-ci se donnera au travail manuel, cet autre au travail intellectuel, l'important c'est que chacun travaille là où le veut la Providence. Personne n'a le droit d'être un parasite que la Société traîne après elle.

## LE TRAVAIL ENNOBLIT

D'ailleurs être oisif est indigne de l'homme quoique le travail apparaisse à beaucoup comme une servitude. Cette mentalité est la conséquence de ce que pendant un siècle le patronat a regardé la foule des travailleurs comme une machine qui doit rapporter. Ceci mêlé aux doctrines perverses semées partout, a fait naître cette lutte des classes si déplorable.

Le travail ennoblit et nous rapproche du Christ, qui, sur la terre, a voulu que ses mains connussent le dur contact des outils, du Christ, qui s'est fait ouvrier pendant trente ans. Il a travaillé lui, le riche par excellence pour élever les ouvriers jusqu'à lui. C'est Lui qui a dit : « Venez à moi vous tous qui pliez sous le fardeau et je vous soulagerai ». Quelle consolation dans les moments de découragement, de révolte.

Le travail fait le bonheur de la vie à condition qu'on soit fidèle aux obligations qu'il impose. Deux grandes qualités sont nécessaires au travail, la probité et la dignité.

## LA PROBITÉ DANS LE TRAVAIL

Il ne suffit pas de ne pas voler pour être honnête, ce n'est là que de la probité passive. Une probité active nous oblige à remplir notre tâche strictement, en l'exécutant avec beaucoup de ponctualité : qu'il s'agisse de l'atelier, au bureau, au magasin, à l'atelier, au bureau, laisse son esprit vagabonder, se livre au bavardage, à la coquetterie, au lieu de s'appliquer à son travail, accumule des minutes puis des heures enlevées à celui-ci, ou bien le travail est mal fait, il faut le recommencer ; d'où perte de temps et gaspillage de matière. La probité veut que nous soyons tout entière à notre travail avec notre conscience, notre intelligence, notre cœur. Et dans le contentement du travail bien fait, nous trouverons notre première récompense.

## LA DIGNITÉ

Une seconde vertu s'impose à la travailleuse : la dignité. Avant tout il faut rester de vraies jeunes filles. Le travail à l'atelier, au bureau, n'est pas sans danger. La promiscuité est inévitable. D'autre part la jeunesse est avide de sympathie, c'est l'âge heureux des enthousiasmes et des illusions. René Bazin a su dire de la femme : « Lorsque vous êtes passée, la rue a perdu de son charme. » Il faut donc se défer de soi et des autres. De soi, car la femme vivant beaucoup par le cœur doit s'appliquer à le conserver bien pur. Des autres, avides de proies à captiver, en évitant les familiarités qui peuvent amener la licence.

## NOTRE ATTITUDE ENVERS NOS SUPÉRIEURS

Quelle attitude, quel état d'esprit faut-il avoir envers nos supérieurs et envers nos camarades de travail ? Autrefois, dans les corporations, maîtres et ouvriers collaboraient ensemble

comme les membres d'une grande famille. Depuis, cette collaboration a fait place à une animosité, toujours grandissante : le patron est regardé comme un ennemi qui n'emploie son ouvrier que pour son intérêt. Le simple bon sens montre que si nous réclamons du patron de la justice envers nous, cette justice doit être réciproque, et la justice est imposée par la charité. L'une et l'autre ne doivent pas se séparer. La collaboration est pour le bien de tous, l'intérêt l'exige tout aussi bien que le devoir. Une entreprise doit profiter à tous, comme tous doivent y apporter, les uns le capital, les autres le travail musculaire. Les deux classes ont besoin l'une de l'autre et doivent s'unir harmonieusement.

## NOTRE ATTITUDE ENVERS NOS CAMARADES

Quant à l'attitude envers les camarades de travail, il faut se rappeler qu'étant chrétienne et d'élite, il faut faire de l'apostolat autour de soi. Que de préjugés et de médisances dans les conversations, que d'ignorances à éclairer. Il faut réagir contre une telle mentalité, s'efforcer de rendre l'Eglise et la Religion sympathiques, montrer que celle-ci est tout amour, et que celle-là s'inspirant de l'Evangile a toujours été du côté de ceux qui peinent. Il faut éclairer cette pauvre jeunesse matérialiste, lui faire comprendre le pourquoi de nos actes, lui rendre par la main et la mener à Celui qui est « la Voie, la Vérité et la Vie ».

Mais pour cela il faut vivre son idéal : l'exemple est le meilleur apostolat.

## UNISSONS-NOUS !

En concluant, M. Ligot montra que la famille et la profession étant le cadre où se déroule toute notre vie, nous devons leur donner toute solidité ; que notre profession nous soit donc assurée.

Dans ce but, il faut s'unir, s'appuyer sur le Syndicat protecteur de notre faiblesse et de l'avenir.

Enfin, comme règle de conduite, il faut prendre notre vie comme elle nous est donnée et la faire valoir.

Il nous reste maintenant, mes chères amies, à mettre en pratique un tel enseignement, ce sera la meilleure manière de prouver notre gratitude à M. Ligot pour la belle conférence qu'il nous donna.

## LE DEJEUNER

Et maintenant que vous dire du déjeuner qui suivit. Il fut vraiment familial et une franche gaieté y régna. Quel plaisir de se retrouver ensemble, d'échanger les impressions, d'ébaucher les projets, de discuter les avis donnés. Au moment des toasts, ce plaisir fut exprimé au nom de tous et de toutes par notre dévouée présidente, M<sup>lle</sup> Drouart, qui remercia tous ceux qui avaient contribué de quelque façon, à rendre cette journée si agréable.

Tout à tour, M. Buerné, président de l'Union Nantaise ; M. Lucas, président de l'Union Régionale, et M. l'abbé Olivier, représentant le clergé nantais, constatèrent le développement sans cesse grandissant de notre Syndicat et lui souhaitèrent une plus grande prospérité.

Puis la fin du banquet fut égayée par quelques chants et poésies de jeunes syndiqués.

## LA SEANCE RECREATIVE

Enfin le clou de la journée fut la séance récréative donnée par les jeunes filles de la section Saint-Paul devant une salle archicomble.

Tous nos remerciements vont aux charmantes actrices qui surent nous faire passer des heures si agréables. Les nombreux applaudissements leur prouvèrent combien leur comédie *Ame de Poupée*, fut appréciée du public.

La partie concert fut non moins goûtée, et la tombola fit des heureux gagnants.

C'est donc un très bon souvenir que nous garderons de notre fête patronale et nous offrons notre profonde gratitude à toutes celles qui ont contribué à son organisation et à son succès.

LA SECRÉTAIRE.

## INDRET

Bibliothèque et permanence ouvertes tous les samedis de 10 h. ¼ à 11 h. ¼, ainsi que la vente des denrées pour le service d'achat en commun.

## Nos Cours d'Etudes sociaux

Nos cours ont commencé le mardi 21 janvier ; nous espérons qu'ils seront suivis par un grand nombre de nos syndiqués. Notre but est la formation du militant. Nous étudions en ce moment : Les origines du syndicalisme chrétien en France ; les collecteurs des ateliers nous avertiront, camarades, à quelles dates auront lieu ces cours.

Ils se feront le soir, à 20 heures, à la Maison syndicale.

LA SECRÉTAIRE.

## Nos Revendications

La place nous manque pour publier le texte de l'une de nos dernières revendications. C'est au sujet des retenues pour pension. Elle fut adressée à M. le Ministre de la Marine en date du 24 décembre 1929, par voix hiérarchique.

Nous sommes heureux d'avoir trouvé l'appui près de l'un de nos parlementaires très dévoué à la cause syndicale chrétienne et aussi défendant au Parlement les ouvriers des arsenaux : M. le chanoine Desgranges, député du Morbihan.

## Notre Action d'hier

Depuis deux mois, l'action fédérale s'est exercée à obtenir l'ajournement au 1<sup>er</sup> janvier 1930, du délai de renonciation ou d'option à l'une ou l'autre loi des retraites du personnel ouvrier.

L'examen de la situation des salaires et des propositions locales de relèvement, menaçant d'être retardé jusqu'à novembre, la Fédération a fait agir au Ministère des Finances et au Ministère de la Marine en vue de déterminer l'Administration à avancer la réunion et la décision de la Sous-Commission permanente sur une question dont chacun désire la solution le plus tôt possible.

Dès la notification du taux des relèvements, la Fédération, dans un ordre motivé a protesté contre le maintien de la règle désuète des 3/4 appliquée aux ouvrières malgré nos demandes réitérées de réaliser la formule « A travail égal, salaire égal ».

Notons le succès de notre intervention en faveur des ouvriers et ouvrières qui s'étaient trouvés exclus du cadre spécial (art. 18 de la loi du 26 avril 1924) pour ne pas avoir présenté leurs justifications en temps utile, et des ouvriers immatriculés de l'arsenal de Brest qui n'avaient pas été admis au bénéfice de la loi en raison d'une interprétation erronée du Décret par leur Administration locale.

Rappelons que nos camarades ne devront pas négliger cette fois de faire justifier leurs droits, la date extrême est fixée irrévocablement au 30 novembre.

Outre la titularisation dans l'emploi, le cadre spécial comporte des avantages de congés annuels payés et de congés en cas de maladie, dont les conditions sont spécifiées dans les D. M. 532 C du 21 octobre et 533 C du 22 octobre 1929.

Notre action pour le salaire national se poursuit selon les directives indiquées dans la communication fédérale adressée à fin octobre à tous les syndicats fédérés.

## Section féminine de la Marine

## Au seuil de l'Année nouvelle

Vous avez toutes lu avec un vif intérêt, j'en ai la certitude, dans notre numéro de décembre, les différentes requêtes relatives à des revendications concernant votre Section Féminine. Cet exposé bien sommaire vous a permis de vous rendre compte de l'action incessante qui se poursuit pour la défense de vos intérêts professionnels ; il nous est bien impossible de vous relater toutes les interventions d'ordre divers pour lesquelles nous donnons tout notre temps et le meilleur de nous-mêmes, la place qui nous est réservée dans ce journal est souvent restreinte, mais nous savons que vous faites entière confiance à celles que vous avez placées à la tête de votre Section et nous vous en remercions.

Sachez bien que rien n'est négligé, toutes les questions qui nous sont soumises sont étudiées avec soin et si les résultats de tant d'efforts ne sont pas toujours immédiatement couronnés de succès ; soyez assurées que le travail produit ne sera pas stérile, et que dans un avenir plus ou moins long, il portera ses fruits.

Au début de cette nouvelle année, nous sommes heureuses de vous offrir tous nos meilleurs vœux, vœux de bonheur pour vous-mêmes, vœux de prospérité pour notre Section. Que l'union et l'amitié règne de plus en plus parmi nous, il faut que nous soyons toutes des sœurs, que nous cherchions à nous rendre service mutuellement.

Que dans ce lieu de travail où nous passons la plus grande partie de notre existence, on respire un air de sympathie, de confiance, ayons l'esprit très large ! Animées de ces sentiments, les soucis et les fatigues qu'impose le travail journalier seront mieux supportés.

Nous sommes pour la plupart appelées à vivre pendant de longues années ensemble, la guerre a empêché un grand nombre de se créer un foyer, une famille, il faut donc que celles qui sont ainsi sacrifiées trouvent sur le milieu du travail un peu d'affection, d'amitié ; la tâche paraîtra moins lourde, les années se dérouleront avec plus de douceur.

Resserez-vous toujours de plus en plus autour de votre Section Féminine, com-

prenez bien que si quelques-unes se dévouent, se donnent pour la cause de leurs sœurs de travail, c'est afin de leur procurer un peu de mieux être.

Faire vivre cet idéal ! Le faire connaître, orienter les regards de celles qui partagent notre vie de travail vers les horizons supérieurs, quel merveilleux emploi de toute l'activité de nos désirs de fraternité.

Mais il faut tout de même pour que cela serve et entre chez d'autres, y mettre, soi, un peu d'énergie, d'énergie durable, renouvelée, continue. Montrer qu'on vit de cet idéal, qu'on veut ce mieux, ce bien général, cette vie pleine de la société et montrer en nous cette certitude que cette vie plus pleine, plus conforme à notre dignité est réalisable. Urner sa foi au bien, une foi éclairée dont on peut analyser les raisons et démontrer le bien fondé, c'est déjà poser ce bien et le faire vivre en idée, là où l'on vit soi-même.

Animées de cet idéal, soucieuses du développement de votre Section, vous nous apporterez toujours de plus en plus votre énergie, votre bonne volonté, vous l'avez déjà manifestée bien des fois au cours de l'année qui vient de se terminer, et si les grandes manifestations qui se sont déroulées au profit de nos Syndicats et de nos œuvres ont eu tant de succès, c'est bien grâce à l'esprit fraternel et à la dévouée collaboration de la Section Féminine de la Marine.

La Secrétaire : M. LETOURMY,  
Déléguée à la Commission des salaires.

## SAINT-NAZAIRE

### Nos Deuils

Notre camarade Constant CHAUVRE a eu la grande douleur de perdre, le 15 janvier, sa jeune femme, après la naissance d'une petite fille, sa troisième enfant. A notre ami si éprouvé, nous exprimons nos affectueux sympathies et nos chrétiennes condoléances.

## Maine-et-Loire

## ANGERS

### Syndicat des Employés

### Notre Journal Syndical

Le Lien cesse de paraître régulièrement à partir du 1<sup>er</sup> janvier. A sa place nos adhérents recevront *Le Messenger Syndical* qui paraît tous les mois.

Nous ne saurions trop recommander sa lecture attentive. Ils verront ce qui est fait dans les syndicats composant l'U. R. de l'Ouest, et que s'ils le veulent réellement ce qui a pu être réalisé ailleurs peut exister à Angers, où les éléments pour constituer un syndicat puissant et vivant existent.

Que tous prennent l'engagement de trouver un nouvel adhérent chacun et nos efforts seront couronnés de succès.

### Escomptes sur Achats

Nous rappelons à nos adhérents qu'ils ont tout intérêt à acheter chez les commerçants qui nous accordent les remises.

La liste sera communiquée à la permanence qui a lieu le dimanche de 11 h. 30 à midi, 13, rue des Filles-Dieu, où le Président et le secrétaire se tiennent à la disposition de tous pour renseignements.

### Famille syndicale

Les membres de notre Conseil s'étaient donné rendez-vous pour augmenter notre famille syndicale. Après Dupont vice-président, et Baril, trésorier, qui nous avaient annoncé la naissance de leurs filles, voici que Denécheau, secrétaire, et Balloux, nous informent que de futurs syndiqués nous sont promis par l'arrivée de Louis Balloux et de Jean Denécheau.

Sincères félicitations à tous.

### Notre Cercle d'Etudes

Le second Cercle d'études eut lieu le vendredi 17 janvier. Une causerie animée suivit l'exposé fait Mathelin, des conditions de validité du CONTRAT DE TRAVAIL.

Un plus grand nombre d'adhérents était présent. C'est que ce cercle était suivi du partage de la *Galette des Rois*. Celle-ci était due cette année à la générosité de M. le chanoine Brac, à qui nous exprimons notre reconnaissance.

Les lazzis, les bons mots ne cessèrent de circuler entre l'exécution de chansons. En somme, bonne soirée qui permit de resserrer un peu plus les liens d'amitié syndicale qui nous unissent.

Le prochain Cercle aura lieu au début de février, probablement le vendredi 7. La rédaction de la question : CONTRAT COLLECTIF ET CONTRAT INDIVIDUEL, a été confiée à notre ami Baril.

## Choisissez bien vos Produits d'Alimentation

Parmi nos produits alimentaires de première nécessité figure l'huile à manger ; par ces chaleurs et ces temps orageux, la salade et la vinaigrette ont notre préférence, mais, pour cela, devons-nous choisir des maisons qui vendent des produits GARANTIS. LE DEPOT OLEICOLE DE FRANCE, 12 bis, Rue de Verdun, est avant tout une maison d'huiles de table, vous y trouverez donc, non seulement DES HUILES DE PREMIER CHOIX à des prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE, mais aussi des succédanés de l'huile, tels que le SAVON DE MARSEILLE 72 %.

POUR ACHETER BON ET PAS CHER, IL FAUT S'ADRESSER A DES MAISONS SPECIALISEES.

## Deux-Sèvres

## CHOLET

### Syndicats Féminins

### La Vie syndicale

Le 3 novembre, 14 Choletaises assistent à la bénédiction de la maison que nos sœurs d'Angers viennent d'inaugurer sous le nom de « Foyer de l'Ouvrière ». En effet, c'est bien un foyer pour l'ouvrière puisque chaque jour et à toutes les heures elle y trouvera des sœurs dévouées pour l'aider, la conseiller. Puisse-nous avoir bientôt nous aussi un gîte plus confortable pour abriter notre essaim toujours grossissant et disposé à faire quelque chose pour ses sœurs de travail. Demandons à l'Enfant de la crèche qu'il envoie son étoile vers quelques bonnes âmes charitables pour les guider jusqu'à notre modeste ruche.

Les vacances terminées il faut se remettre au travail, c'est pourquoi le 24 novembre nous organisons une journée d'études à la Retraite. Notre compagnie chargée de prendre la parole au début de cette journée nous disait ceci : Comme les écoliers se mettent avec ardeur à l'étude après les vacances il faut nous aussi, après un repos de quelques jours seulement, reprendre avec plus d'énergie notre vie de travail, ce travail que Jésus a surnaturalisé en se faisant ouvrier de Nazareth, ce que nous oublions trop souvent hélas. Aussi nous espérons que les conseils et les encouragements que M. l'abbé Brac vient nous apporter pénétreront jusqu'au fond de nos cœurs et que dans les cours de cette année scolaire nous constaterons non seulement que notre travail manuel a été plus laborieux, mais aussi et surtout que le travail de collaboration, d'apostolat, de conquête a été plus fécond.

A cette journée nous étions heureuses de saluer nos sœurs de la Romagne, du May, de Torlou qui avaient répondu à notre invitation. Nous espérons qu'à notre prochaine réunion beaucoup d'autres se joindront à elles, d'avance nous leur souhaitons la bienvenue.

### Naissance

Nous avons appris avec plaisir la naissance, le 24 décembre, de Pierre Deveau, troisième enfant de Mme Deveau (Marg. Dervieux).

Aux heureux parents nous adressons tous nos compliments et nos meilleurs vœux pour leur cher bébé.

### Mariage

Marie-Joséphine Poilane a épousé M. Paul Drouet, la bénédiction nuptiale leur a été donnée, le 26 novembre en l'église Saint-Pierre.

### Notre Bibliothèque

Quand fonctionnera-t-elle ??? Quand les bonnes volontés, que nous remercions, mais qui cependant ne sont pas assez nombreuses, l'auront mise au point.

Ce sera bientôt, nous l'espérons... que les bonnes volontés ne restent pas à l'arrière ou ne pratiquent pas une fausse humilité.

### Notre Caisse d'Épargne

Sur la demande de plusieurs syndiquées nous avons, le 12 octobre dernier, ouvert une caisse d'épargne.

Cette caisse a été fondée en vue d'apprendre, surtout aux jeunes, l'esprit d'épargne, d'économie, qui fut une des forces de nos ancêtres et qu'on semble oublier de nos jours.

Le montant minimum des versements a été fixé à un franc. La trésorière se tient tous les samedis

## PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU

Y<sup>ve</sup> GUILMET-FERRADOU

SUCCESSEUR

22, Rue de la Fosse - NANTES

TELEPHONE 121.27

Remise de 5 % aux Membres du Syndicat Chrétien

## A NANTES

LA GRANDE SPÉCIALITÉ DE BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

de 5 h. à 6 h., au siège social pour recevoir les versements. Elle pourra assurer le même service un dimanche par mois si cela est nécessaire.

La caisse d'épargne s'engage à verser un intérêt de 4 % à ses membres. Pour retirer son argent il suffira de prévenir la trésorière une dizaine de jours avant.

Les syndiqués seuls peuvent verser à cette caisse et par la suite pourront y emprunter.

Nous espérons que cette caisse sera un moyen efficace pour nos jeunes de mettre de côté pour l'avenir et qu'elles sauront se priver chaque semaine au moins d'une gourmandise pour s'assurer une petite dot. Quand aux aînées elles se feront un devoir de l'alimenter en y apportant leurs petites ou grosses économies de longues années de labeur.

Il y a à peine trois mois que notre caisse fonctionnait et les résultats satisfaisants sont un bel encouragement. Les chiffres ci-dessous vous le montreront : jusqu'à ce jour il n'y a pas eu de versement inférieur à 2 fr. et le montant global a déjà dépassé 3.500 fr. Faites donc des économies et donnez-les à votre caisse syndicale ; et grandes ou petites, jeunes ou vieilles, vous n'aurez qu'à vous en louer.

## L'Œuvre du Trousseau

Le « trousseau » est la première œuvre que nos Syndicats Choletais ont fondée et grâce au dévouement infatigable de chaque directrice de groupe elle est toujours très florissante. Elle compte actuellement 80 jeunes filles divisées en quatre sections : le Bretonnais, le Sacré-Cœur, Nazareth et celle du siège social.

Nous tenons à rappeler ici que le « Trousseau » est et restera l'œuvre de nos Syndicats, celles qui en bénéficient ne doivent donc pas l'ignorer. Qu'elles comprennent bien surtout que faisant partie du « Trousseau », elles appartiennent à la grande famille syndicale. Pour qu'elles ne l'oublient pas il a été décidé que les 25 centimes (cotisation mensuelle syndicale) qu'elles versent à leur section avec leur cotisation du trousseau, seront à partir de janvier 1930 perçues par une de leurs compagnes qui chaque mois et très régulièrement devra les remettre à la trésorière du Syndicat.

Jusqu'à ce jour celles qui font partie du « Trousseau » et qui n'ont pas atteint 16 ans, âge où elles payent la cotisation syndicale, c'est-à-dire un franc au lieu de 25 centimes, cotisation des pupilles, ne bénéficiaient pas des remises accordées aux syndiquées chez différents commerçants. Désormais une carte donnant droit à ces escomptes sera remise à chacune et les pupilles de treize à seize ans pourront donc bénéficier de tous les avantages de nos Syndicats, et nos benjamines du « Trousseau » n'ignoreront plus qu'elles peuvent elles aussi compter sur le dévouement de leurs grandes sœurs du « Syndicat ».

## Réunions du Samedi après-midi

Il ne reste pas beaucoup de place pour parler de nos réunions du samedi après-midi que les vacances et la mauvaise saison avaient un peu désorganisées. Depuis plusieurs semaines elles redonnent plus vivantes. En tirant l'aiguille, on y chante maintenant et encore accompagnées par un « violon »... Celles qui ont le plaisir d'apprendre de jolies chansons ne m'en voudront pas si en leur nom je dis du fond du cœur merci à notre jeune musicienne. Elle n'a pas besoin, je le sais, d'être encouragée, car elle a compris qu'elle devait se dévouer elle aussi : ses compagnes réclamaient d'elle un peu de son talent et c'est avec joie et en luttant contre la timidité qu'elle s'est faite leur servante.

Les causeries interrompues depuis quelque temps reprendront d'ici peu. Elles

## TEINTURERIE DION & BONNET

32, Rue du Calvaire - 21, Quai Richebourg - 4, Rue de la Boucherie

ATELIERS : 21, Rue de La Pelleterie - NANTES

Nettoyage à sec par procédés perfectionnés

TELEPHONE 126-89

Conditions spéciales aux Syndiqués

TELEPHONE 126-89

## AU CORSET MAINTIEN

Madame BOUILLE

25, Rue de la Paix - NANTES

Corsets sur Mesures - Articles tout faits - Corsets caoutchouc - Bas

Remise de 4 O/O aux Membres du Syndicat Chrétien

## ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel

Entrée et Salles spéciales pour Jeunes Filles (Professeurs Dames)

Inscription à toutes époques de l'année



PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1928 Plus de 400 pendant l'année 1929

SECRETARIAT COMMERCIAL COUPE, COUTURE ET MODE

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

**A LA VILLE DE REIMS**  
MAISON DE CONFIANCE  
**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES  
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

**Quincaillerie - Ménage**  
BOISSELLERIE - VANNERIE  
**M. CAMPAGNE**  
19, Chaussée Madeleine  
Outillage Agricole - Jardinage  
ARTICLES DE CAVE

**Madame !** Pour être bien coiffée  
allez choisir votre **Postiche**  
**Maison EMILIE**  
Coiffure de Dames  
1, Place Lafayette - NANTES  
Spécialités de Teinture - Parfumerie  
Couronnes et Voiles de Mariées

**Société Générale**  
18, Rue Lafayette  
NANTES  
BANQUE - CHANGE - BOURSE

**ORNEMENTS D'ÉGLISE**  
Spécialité de Linge de Messe - Broderies Or et  
Soie sur tous Tissus  
Aubes - Dessins - Prix modérés  
**M<sup>me</sup> D. GUIHEUX**  
26 bis, rue du Moulin - NANTES  
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

**COUVERTURE - PLOMBERIE - ZINGUERIE**  
Installations de Salles de Bains  
Cabinets de Toilette et Water-Closet  
**Joseph DEHAIS**  
7, Rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 127.36 R. C. Nantes 378  
VENTES ET LOCATIONS  
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires  
Compteurs - Robinetterie

**CRÉDIT NANTAIS**  
Société Anonyme - Capital 30 Millions  
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B  
 Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient,  
Morbihan, Quimper, Vannes  
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE  
Toutes opérations de Banque et de Bourse

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT**  
**Favreau et Lavageau**  
TELEPHONE 130.53  
4, Place du Martray - NANTES

**ROBIN**  
7, RUE FRANKLIN  
NANTES  
Téléphone 127.11  
Serrurerie  
Ferronnerie

**L'Alliance Régionale de l'Ouest**  
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de REASSURANCES  
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin Tél. 113.82  
CONSEIL D'ADMINISTRATION :  
MM. René DELAFOY, anc. député, Président.  
Charles HAENTJENS, Vice-Président.  
Jean BABIN-CHEVAYE.  
Hippolyte BARDON, Assureur.  
Jules BONDUELLE, \*.  
MM. Etienne HIBON, \*.  
Anatole MANCEAU, ancien député.  
Robert PERGELINE, \*.  
Raymond RICHOU, \*.  
R. C. Nantes 739 B.

**COMPAGNIE NANTAISE  
DE NAVIGATION A VAPEUR**  
Service des Messageries de l'Ouest  
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49  
Service de voyageurs et marchandises  
sur la Loire,  
les côtes du Morbihan et de la Vendée  
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Été

**CHOCOLAT L. REVAULT**  
ou de  
**CACAO L. REVAULT**  
Goûtez le MODAN (Chocolat à croquer)  
Dépôt à Nantes : A. POUDAT & C<sup>e</sup>  
4, Rue Mercœur Tél. 146.90

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État  
**BONS D'ÉPARGNE**  
Versements et Tirages mensuels  
**B. FRANÇOIS**  
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES  
Téléphone 127.78

**ÉLECTRICITÉ**  
LUMIÈRE, FORCE, SONNERIES, TELEPHONES  
T. S. F.  
**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90  
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**GRAVURE SUR MÉTAUX**  
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle  
Maison fondée en 1855  
**JEAN TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'État  
10, Rue Cacault - NANTES  
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs  
- Foliolets - Timbres élastiques - Pochoirs  
- Plaques et lettres en email - Gravure  
chimique - Fournitures générales : encres,  
tampons, etc., etc.

**RIPOCHE et Cie**  
2, Rue Pierre-Landais, NANTES  
Téléphone 113.33  
Transports Automobiles - Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**FAÇON et RÉFECTION de LITERIE**  
Matelas - Sommier - Lits-Cage  
Edredons - Couvre-Pieds  
DESINFECTATION - ÉPURATION  
Plumes - Duvets - Laines - Crins  
**OLIVIER-DOUSSOT**  
11, Rue de Bel-Air - NANTES  
Maison de confiance - Prix Modérés  
Conditions spéciales aux Familles du Syndicat Chrétien

**Fabrique de MEUBLES MASSIFS**  
- Beau Choix de Meubles solides et garantis -  
J. MERCIER, 21, Rue Mercœur et 46, Boulevard National

auront lieu de 4 h. 1/2 à 5 h. Pour encourager les jeunes, à qui ces causeries sont destinées, nous donnerons au moment des vacances des récompenses à celles qui seront les plus régulières aux réunions du samedi. Pour y avoir droit il faudra assister à la causerie, c'est-à-dire être présentes au moins de 4 h. 1/2 à 5 h. Nous commencerons le 1<sup>er</sup> samedi de février à compter les présences. Plus nous aurons de lauréates à récompenser, plus nous serons heureuses. Que les jeunes se le disent et viennent très nombreuses.

**Vendée**  
**LA ROCHE-SUR-YON**  
Syndicat des Employés

**Agapes syndicales**  
Après le succès incontestable de nos deux séances récréatives, un double devoir s'imposait : remercier les acteurs de leur bonne volonté et les féliciter pour leur talent. C'est ce que fit notre Président en le conviant, et avec tous les syndiqués, à un repas de famille. MM. Chevolleau, président du Syndicat des Cheminots Catholiques, et Collot avaient tenu à nous témoigner leur sympathie en assistant à ce repas. Quelques-uns n'avaient pu répondre à l'invitation, des devoirs venant de frapper leur famille ou bien des occupations absorbantes ne leur ayant pas permis quelques heures de détente. Leur absence fut vivement regrettée, car la joie eût été plus complète. Quoiqu'il en soit, la note gaie domina tout au long du repas. Le menu varié et frappé au coin du bon goût fit honneur au maître d'hôtel qui nous reçut en son hôtel du Grand Saint-Jean. Oyez plutôt :

Potage perlé  
Huitres coquilles beurre  
Jambon à la gelée  
Rondelles Lyonnaises  
Poulet chasseur  
Haricots beurre  
Légumes  
Rôti : gigot de mouton braisé  
Salade de saison  
Dessert  
Coupes de fruits  
Vins : Blanc, rouge, Bordeaux  
Café, fine

Coups de fourchettes et coups de langues allèrent bon train jusqu'au dessert. Le gâteau des rois consacra la royauté éphémère de M. Collot et à ses féaux sujets, il octroya généreusement une bonne coupe de Champagne. La chaleur communicative de la mousse réveilla les souvenirs endormis et chacun paya sa cote part de chansons ou monologues. Je n'en finirais pas d'énumérer les beautés entendues : répertoire sérieux de Michaud, Chevolleau ; répertoire désopilant de J. Ourvard, Trichereau, J.-B. Hervé, etc... Et l'on oublie encore.

En terminant, le président tint à souligner le caractère syndical et tout intime de la réunion. Ce fut un repas et non un banquet, car quelques-uns seraient tentés de croire... pour l'avoir entendu dire... que les bénéfices réalisés dans les deux séances furent engloutis par un menu pantagruélique. — Il n'en est rien. — Laissons de côté les « on dit » et que cette réunion soit un encouragement à l'effort entrepris pour arriver au but poursuivi : l'amélioration des conditions de travail et l'organisation de la profession.

Un Jeûneur.

**Notre affiliation à la Fédération**  
C'est un fait accompli : désormais, nous faisons partie de la grande armée de la Fédération des Syndicats d'Employés Catholiques. Voici la lettre que nous avons reçue du secrétaire général de la C. F. T. C.

« Paris, le 22 Janvier 1930.  
Mon Cher Camarade,  
Nous avons le plaisir de vous informer que le Bureau fédéral, dans sa dernière réunion, a prononcé l'admission de votre Syndicat.  
En souhaitant à celui-ci un rapide développement et une activité féconde, nous vous prions de trouver ici, mon cher Camarade, l'assurance de notre cordial dévouement.  
Le Secrétaire général. »

En votre nom à tous, je suis heureux de remercier le Bureau fédéral de notre acceptation dans la phalange syndicale, nous y combattrons à côté de nos anciens « pour une entente plus haute, une reconstitution des corporations professionnelles où collaboreront tous ceux qu'unissent des intérêts communs ».

**Les Assurances sociales**  
Au début du mois, le Préfet envoyait à notre Président une lettre lui demandant une liste de deux syndiqués susceptibles de représenter notre groupement au Conseil de Préfecture des Assurances sociales. Après examen, le choix du Préfet s'est porté sur M. Vite. Nous enregistrons ce choix avec plaisir et nous sommes certains que nos intérêts seront bien défendus par notre camarade qui sait allier une parole facile à une compétence et un savoir étendus.

**Deuils**  
Au cours du dernier mois, quelques-uns de nos syndiqués ont eu la douleur de perdre quelques membres de leur famille. Le 15 Janvier, notre camarade Marquise allait enterrer sa grand-mère à Grosbreuil ; deux jours après c'était Richard qui fermait les yeux de sa mère. Après avoir vu la joie s'installer à son foyer par la naissance d'un petit Michel, notre dévoué trésorier subissait la plus cruelle des épreuves en perdant ce petit ange que le Ciel lui redemandait. Que nos camarades veuillent bien trouver ici l'assurance de nos respectueuses et attristées condoléances.

**Vienne**  
**POITIERS**  
Syndicat des Employés

**Remerciements du Comité des Fêtes**  
Après le succès remporté le 10 novembre dernier nous avons des remerciements à adresser à tous ceux qui ont contribué à la réussite de notre séance récréative. Jamais la salle du collège Saint-Joseph ne fut si comble et c'est avec plaisir que nous avons vu l'intérêt porté à nos Syndicats catholiques par tous les spectateurs venus en si grand nombre applaudir nos acteurs. A tous nous leur disons merci.

Monseigneur avait daigné rebrousser l'éclat de notre fête en venant la présider lui-même — ce dont nous avons été très touchés — par sa présence il nous a donné l'assurance de toute la sympathie et de l'intérêt qu'il portait à la vitalité de nos Syndicats.

Le spectacle a été des plus réussis. Le drame si poignant et si chrétien qu'est *La Nuit Rouge*, a été rendu d'une façon parfaite autant que peuvent le rendre des acteurs amateurs ; les anciens se sont surpassés, les jeunes se sont révélés, nous ne pouvons que faire l'éloge de tous, qui ont su si bien se pénétrer de leur rôle et les remercier pour leur précieux concours, ils nous donnent l'espoir de faire mieux encore.

Les remerciements vont également aux interprètes de la comédie et des intermèdes qui ont donné une franche gaieté dans ce spectacle de famille.

**Réouverture du Cercle**  
Avec les longues soirées d'hiver, nous avons repris nos bonnes veillées si gaies et si intéressantes pour les jeunes qui veulent passer une agréable soirée à notre Cercle.

Comme l'an passé, le jour de réunion a été maintenu au samedi et nous demandons à tous nos camarades de venir l'honorer de leur présence le plus souvent qu'ils le pourront. N'est-ce pas la meilleure façon de se mieux connaître et de développer cet esprit de camaraderie que nous voyons avec plaisir s'étendre de plus en plus à notre Syndicat.

Pour la première soirée qui eut lieu le 16 novembre le Comité des fêtes avait convoqué le bureau syndical et bon nombre de camarades sous la présidence de M. Pret.

Nous étions 32 réunis dans notre petite salle, tous les interprètes de notre séance étaient présents et le président du Comité des fêtes toujours dévoué à notre cause avait tenu à les remercier chaleureusement de leur bienveillant concours à la réussite de notre séance ; après avoir souhaité la bienvenue aux jeunes qui, pour la première fois venaient aux réunions, il a, dans quelques mots et avec une émotion bien vive fait ressortir la nécessité de grouper tous les travailleurs intellectuels et manuels, car c'est dans les jeunes apportant leur dévouement et leur initiative, bien encadrés et bien instruits de tous leurs devoirs moraux et sociaux, que notre Syndicat peut fonder de belles espérances.

Cet enthousiasme à mettre notre Syndicat en valeur a su gagner la confiance de tous les non syndiqués qui, dans un élan spontané, ont donné leur adhésion. Des remerciements ont été adressés au bureau pour la liberté d'action et d'organisation donnée au Comité des fêtes et pour la confiance qui lui avait accordée. A la suite de cette petite réunion toute amicale, des toasts ont été adressés pour l'extension de notre Syndicat.

Pour terminer, les as de la chanson se sont fait entendre dans leur répertoire ce qui nous a fait découvrir de nouveaux intermèdes pour nos prochaines séances.

A 10 heures nous nous quittons très heureux d'avoir passé cette première soirée très agréablement et nous donnant rendez-vous pour le samedi suivant.

LE COMITÉ DES FÊTES.

BIBLIOGRAPHIE. — *La Terre Educatrice*, par Edward Montier, Boivin, éditeur, 5, rue Palatine, Paris.

**CHAUSSURES BON-SECOURS**  
**A. MOTTAIS**  
6, Rue Bon-Secours - NANTES  
Chaussures en tous genres  
LUXE — TRAVAIL — FATIGUE  
Maison se recommandant  
par la qualité de ses articles  
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

**Office Central de la Photographie**  
**A. THURET**  
26-28, Rue de Verdun, NANTES  
Tous les Appareils et Fournitures générales  
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs  
Spécialités Kodak, Estampes d'Art  
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

**L. LEVÉQUE**  
13 et 13 bis, Place Viarmes - NANTES  
Téléphone : 129-18  
**MACHINES A COUDRE**  
"EXCELSIOR" & "GRETZNER"  
NEUF ET OCCASIONS  
Réparations et Accessoires  
de Machines de toutes Marques  
Remise de 5 % aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

**Chemises sur Mesures**  
BONNETERIE ET LINGERIE  
Vente de Tissus au Mètre  
**A. SEGUY**  
Chémisier  
1, rue des Carmes, 1 - NANTES  
près la Place du Change  
Escompte de 5 % aux Syndiqués

**ATTENTION !...**  
**Grande Vente Réclame**  
**PARIS-VÊTEMENTS**  
22, rue du Marchix - NANTES  
GRAND CHOIX DE COMPLETS  
Sports et Ville  
PRIX DE FABRIQUE  
Spécialité de Vêtements de travail  
Chémisier, Bonneterie, Casquettes  
Imperméables cuir, etc.

Aperçu de quelques prix :  
Chemises kaki, belle qualité... 14 fr.  
Panalon rayures... 19, 22, 25 et 29 »  
Grand choix de casquettes... 10 »  
Bleus de travail, depuis... 13 »  
Imperméables Paracuir... 95 »  
PRIMES A TOUT ACHETEUR  
10 % aux Syndiqués et Familles nombreuses

**TISSUS - CONFECTION - MESURE** (Hommes, Dames, Enfants)  
Rayon spécial d'Articles de Travail  
**MAISON ARROUET**  
2, Rue Bon-Secours - NANTES  
LITERIE  
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS  
On reçoit les bons de l'Union Economique

**AUTOMOBILISTES**  
Que payez-vous  
pour l'assurance de votre voiture ?  
Voici  
ce que vous paierez en vous adressant à  
**R. DE LA GIRONIÈRE et R. BUREAU**  
4, Rue Cambonne - NANTES  
Directeurs pour l'Ouest  
de la  
C<sup>e</sup> des Assurances Syndicales  
des Grands Groupements Régionaux  
(S. A. au capital de 20 millions de francs)

5 CV.....	215 fr.
6-7 CV.....	240 »
8-9 CV.....	280 »
10 CV.....	310 »

pour une garantie de 200.000 francs

**POLICE RESILIALE ANNUELLEMENT**  
avec clauses les plus libérales  
TARIFS SPECIAUX  
POUR TRANSPORTEURS PATENTES  
Pour tous vos autres risques,  
conditions très avantageuses.  
Vérification gratuite de toutes polices  
CONSULTEZ-NOUS  
AGENTS SÉRIEUX DEMANDÉS  
Le Gérant : FOULON PAUL.  
Imp. DUPAS & C<sup>e</sup>, 57, rue Saint-Clément, NANTES.

**ENTREPRISE GENERALE**  
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS  
GLACES & MIROITERIE - TENTURES  
Installations complètes pour tous genres de commerces —  
**P. AFFILE**  
21, Rue Saint-Léonard - NANTES  
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat Chrétien.

**COUVERTURE - PLOMBERIE**  
Ancienne Maison B. BARBE  
**Raymond PAILLAT, succ<sup>r</sup>**  
65, Rue Saint-Donatien - NANTES  
Appareils Sanitaires ; Salle de Bains  
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

**PLATRERIE - DÉCORATION - STAFF**  
FUMISTERIE  
**ANCELIN**  
ENTREPRENEUR  
31, Rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone 117.49

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**  
**P. Oheix**  
Avenue du Grand-Clos  
(Boulevard Leblanc) - NANTES  
Chantier : Rue de la Gourmelte  
Entreprise Générale de Peinture  
**L. Chatellier, père et Fils**  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone 125.13  
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

**TISSUS - CONFECTION - MESURE** (Hommes, Dames, Enfants)  
Rayon spécial d'Articles de Travail  
**MAISON ARROUET**  
2, Rue Bon-Secours - NANTES  
LITERIE  
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS  
On reçoit les bons de l'Union Economique

**AUTOMOBILISTES**  
Que payez-vous  
pour l'assurance de votre voiture ?  
Voici  
ce que vous paierez en vous adressant à  
**R. DE LA GIRONIÈRE et R. BUREAU**  
4, Rue Cambonne - NANTES  
Directeurs pour l'Ouest  
de la  
C<sup>e</sup> des Assurances Syndicales  
des Grands Groupements Régionaux  
(S. A. au capital de 20 millions de francs)

**POUR VOTRE CAFÉ**  
servez vous du  
**Cof's**  
DOUBLE  
FILTRE  
Interchangeable  
Breveté  
France  
et Etranger  
25% d'ÉCONOMIE  
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE  
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2<sup>me</sup>, RUE RICHER, NANTES  
R. C. Nantes N° 410 B

**INCENDIE**  
**ACCIDENTS**  
**AUTOMOBILES**  
Consultez :  
**VIE, etc.**  
A. BEILLEVAIRE - Avenue Julien, NANTES

Tél. 123.28  
**NANTES**  
- R. C. 553 -  
**FAITES TOUS VOS ACHATS A**  
**LA CHATELAINNE**  
Tél. 123.28  
**SAINT-NAZAIRE**  
- R. C. 553 -